

EXPLOITANT:		PLATEFORME :		
VÉRIFIÉ PAR :	PÉRIODE DE VÉR	RIFICATION:	SIGNATURE:	
REFERENTIEL:				
Arrêté N°1545/MINT du 15/11/2006 fixant les				
Arrêté N°007/A/MINT fixant les normes de conception, de construction et d'exploitation des aérodre			ion des aérodromes;	
Instruction N°0013/CCAA/DG/DSA/SDNAA/SAE/af du 13/12/2016 relative à la forme et au contenu du manuel d'aérodrome ;				
Circulaire N°0009/CCAA/DG/DSA/SAE du 0	07/04/2015 relative	e à la gestion et à la séc	urité de l'aire de trafic	

N°	Réf	ITEMS À VÉRIFIER	RÉPONSE	DIRECTIVE POUR EXAMEN	ETAT DE MISE EN OEUVRE	COMMENTAIRES/ OBSERVATIONS
A.	OBJET					
			☐ Oui		☐ Satisfaisant	
01	Inst 13, 5.4.9	Le manuel décrit-il clairement l'objet de la procédure ?		Vérifier l'existence de l'objet de la procédure	☐ Non satisfaisant	
	37.11		□Non		☐ Non applicable ☐ Satisfaisant	
В.	ORGANISA	ATION				
					☐ Satisfaisant	
		Vérifier l'existenc	Vérifier l'existence dans le manuel	☐ Non satisfaisant		
02	Inst 13,	Le manuel décrit-il le service en charge de la	☐ Oui			
02	5.4.9	gestion de l'aire de trafic ?	□Non	☐ Satisfaisant		
				Vérifier l'existence du service sur site	□ Non satisfaisant	
					☐ Non applicable	

Chkl Date: 28/06/2024 Edition: 04 Page 1 sur 8 Préparée par: Groupe AGA Validée par:





03 Inst 13, 5.4.9	Inst 13, 5.4.9	Ce service a-t-il à sa tête des responsables clairement identifiés ?	□ Oui	Examiner les dispositions dans le manuel (attributions, rôles et responsabilités)	 □ Satisfaisant □ Non satisfaisant □ Non applicable □ Satisfaisant 	
				Vérifier sur site que les responsables sont effectivement désignés	□ Non satisfaisant□ Non applicable	
C.	C.FORMAT	ION				
04	Arr.1545, Art 6	Les personnels en charge de la gestion de l'aire de trafic sont-ils formés et qualifiés pour l'exécution des tâches quotidiennes qui leur sont confiées ?	□ Oui □ Non	Vérifier dans le manuel l'exigence de formation de ces agents Vérifier sur site l'existence des documents attestant de ces formations (certificats, attestation, fiches de présence)	 □ Satisfaisant □ Non satisfaisant □ Non applicable □ Satisfaisant □ Non satisfaisant □ Non applicable 	
D.	MOYENS					
0.5	Arr.1545,	Le service en charge de la gestion de l'aire de	□ Oui	Vérifier la description des moyens dans le manuel	☐ Satisfaisant☐ Non satisfaisant☐ Non applicable	
05	Art 6	trafic dispose-t-il des moyens nécessaires pour l'exécution de ses missions ?	□ Non	Vérifier l'existence de ces moyens sur site	□ Satisfaisant□ Non satisfaisant□ Non applicable	

Chkl Date: 28/06/2024 Edition: 04 Page **2** sur **8** Préparée par : Groupe AGA Validée par :





06	Arr 1545, art 6 ; Arr 007, 9.5.3	Le service de gestion d'aire de trafic dispose-t-il de moyens de communication radiotéléphonique ?	□ Oui □ Non	Vérifier l'existence et la pertinence des moyens de communication radiotéléphonique dans le manuel Vérifier les moyens disponibles et leur opérationnalité sur site.	 □ Satisfaisant □ Non satisfaisant □ Non applicable □ Satisfaisant □ Non satisfaisant 	
					□ Non applicable	
E.	ARRANGEN	MENTS ENTRE LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉR	IENNE ET L'	ORGANE DE GESTION DE L'AIRE DE TRAF	C	
					☐ Satisfaisant	
	Arr 007, 9.5.3; Inst 13, 5.4.9 a); Cir 9, 2.2.;2.2.4	Existe-t-il un mécanisme de coordination entre l'exploitant et le service ATS définissant les rôles et responsabilités de chaque organisme sur la gestion de l'aire de trafic ?	□ Oui □ Non	Vérifier l'existence et la pertinence du mécanisme	□ Non satisfaisant	
					☐ Non applicable	
08				Évaluer sa mise en œuvre du mécanisme (examiner les enregistrements, vérifier les traitements des vols sur le site)	☐ Satisfaisant	
					☐ Non satisfaisant	
					□ Non applicable	
					☐ Satisfaisant	
	Inst 13,			Vérifier la prise en compte de cet item dans le manuel	□ Non satisfaisant	
	5.4.9	Existe-il des arrangements sur l'attribution des	☐ Oui		☐ Non applicable	
11	a) Cir 9, 2.2.4	postes de stationnement ?	□ Non		☐ Satisfaisant	
	2.2.4			Vérifier la mise en œuvre sur site	☐ Non satisfaisant	
					☐ Non applicable	

Chkl Date: 28/06/2024 Edition: 04 Page **3** sur **8** Préparée par : Groupe AGA Validée par :





					☐ Satisfaisant	
	Inst 13,			-Vérifier la prise en compte de cet item dans le manuel	☐ Non satisfaisant	
12	5.4.9	Existe-t-il des arrangements sur le repoussage	☐ Oui		☐ Non applicable	
12	a) Cir 9,	des aéronefs et démarrage des moteurs ?	□Non		☐ Satisfaisant	
	2.2.4			Vérifier la mise en œuvre sur site	☐ Non satisfaisant	
					☐ Non applicable	
					☐ Satisfaisant	
	Inst 13,			-Vérifier la prise en compte de cet item dans le manuel	☐ Non satisfaisant	
13	5.4.9	Existe-t-il des arrangements sur le guidage et placement des aéronefs ?	☐ Oui		☐ Non applicable	
13	a) Cir 9,		☐ Non		☐ Satisfaisant	
	2.2.4			Vérifier la mise en œuvre sur site	☐ Non satisfaisant	
					☐ Non applicable	
F.	ATTRIBUTIO	N DES POSTES DE STATIONNEMENT				
					☐ Satisfaisant	
	Inst 13,			Vérifier que le manuel précise la liste des avions acceptables	☐ Non satisfaisant	
	5.4.9	Pour chaque poste de stationnement,	□ Oui		☐ Non applicable	
14	b) ; Cir 9,	l'exploitant dispose-t-il de la liste précise des avions acceptables ?	□Non	Confirmer l'effectivité sur site par une visite des postes de	☐ Satisfaisant	
	2.4.1			stationnement (concordance entre le plan de marquage des postes de	☐ Non satisfaisant	
				stationnement et ce qui est matérialisé).	☐ Non applicable	

Chkl Date: 28/06/2024 Edition: 04 Page **4** sur **8** Préparée par : Groupe AGA Validée par :





15	Arr 007, 9.5.7; Inst 13, 5.4.9 b) Cir 9, 2.4.1	Existe-t-il des critères d'affectation de postes de stationnement d'aéronefs ?	□ Oui □ Non	Examiner les critères d'affectation des postes de stationnement Vérifier sur site le respect des critères d'affectation tels qu'énoncés dans le manuel (observations, interviews, feuille d'exploitation)	 □ Satisfaisant □ Non satisfaisant □ Non applicable □ Satisfaisant □ Non satisfaisant
16	Inst 13, 5.4.9 b)	Existe-t-il un ou plusieurs poste(s) de stationnement isolé(s) ?	□ Oui □ Non	Vérifier la description dans le manuel Confirmer sur le terrain l'existence de ces postes (respect des distances par rapports aux installations) et s'assurer qu'ils sont connus des personnels et des services ATS	 Non applicable Satisfaisant Non satisfaisant Non applicable Satisfaisant Non satisfaisant Non applicable
G.	ENCOMBRI	EMENT DE L'AIRE DE TRAFIC			
17	Cir.09 2.6	L'exploitant d'aérodrome a-t-il élaboré une procédure pour faire face à un encombrement éventuel de l'aire de trafic par suite de l'arrivée d'un nombre important d'aéronefs déroutés ou dans le cadre de la gestion des grands évènements.	□ Oui □ Non	Vérifier l'existence dans le manuel	□ Satisfaisant□ Non satisfaisant□ Non applicable

Chkl Date: 28/06/2024 Edition: 04 Page **5** sur **8** Préparée par : Groupe AGA Validée par :





		Cette procédure préconise-t-elle une approche	□ Oui	Vérifier l'existence de telles dispositions dans la procédure de gestion des encombrements	☐ Satisfaisant☐ Non satisfaisant☐ Non applicable	
18	Cir.09 2.6	de décision collaborative impliquant toutes les parties intéressées (gestionnaire d'aérodrome, services de la circulation aérienne, exploitants aériens) dans le cadre de la gestion des cas d'encombrement de l'aire de trafic	□ Oui □ Non	Vérifier la maîtrise de la procédure lors des interviews Examiner les mécanismes de coordination (rapports de réunion) entre les parties intéressées lors de la gestion d'un cas d'encombrement de l'aire de trafic Vérifier l'existence d'avertissements de saturation imminente de l'aire de trafic émis à l'attention des exploitants aériens	☐ Satisfaisant☐ Non satisfaisant☐ Non applicable	
H.	TRACTAGE	/REPOUSSAGE DES AÉRONEFS ET DÉMARRAGE DES A	MOTEURS			
	Inst 13,	Existe-t-il une consigne opérationnelle pour le démarrage des moteurs ?	□ Oui	Vérifier l'existence de la consigne dans le manuel	☐ Satisfaisant☐ Non satisfaisant☐ Non applicable	
19	5.4.9 c)		□ Non	Vérifier la mise en œuvre de la consigne.	☐ Satisfaisant ☐ Non satisfaisant ☐ Non applicable	
21	Inst 13, 5.4.9 c)	Existe-t-il une consigne opérationnelle pour le repoussage/tractage des aéronefs ?	□ Oui	Vérifier l'existence de la consigne dans le manuel	☐ Satisfaisant☐ Non satisfaisant☐ Non applicable	

Chkl Date: 28/06/2024 Edition: 04 Page 6 sur 8 Préparée par : Groupe AGA Validée par :





				Vérifier la mise en œuvre de la consigne.	□ Satisfaisant□ Non satisfaisant□ Non applicable	
l.	SYSTÈME DI	E GUIDAGE POUR LE STATIONNEMENT OU L'ACCOST	AGE			
			-		☐ Satisfaisant	
	Arr 007, 9.8.1		Γ .	Vérifier l'existence des consignes dans le manuel	☐ Non satisfaisant	
00	Inst 13,	Existe-t-il des consignes opérationnelles pour le	☐ Oui		☐ Non applicable	
22	5.4.9 e) ;	guidage, le contrôle de la circulation de surface et l'accostage des aéronefs ?			☐ Satisfaisant	
	Cir 9, 2.4.2	en accostage des defonets y	□ Non	Vérifier la mise en œuvre des consignes.	☐ Non satisfaisant	
					☐ Non applicable	
00	Arr 007, 9.8.1 Inst 13,	Lorsqu'un système d'autoguidage et de contrôle de la circulation de surface est utilisé	□ Oui	Vérifier l'existence des dispositions dans le manuel des consignes de maintenance	☐ Satisfaisant☐ Non satisfaisant☐ Non applicable	
23	5.4.9 e);	l'exploitant s'assure-t-il de la maintenance de ce système afin d'en garantir la disponibilité et	□Non	Examiner les preuves de	☐ Satisfaisant	
	Cir 9, 2.4.2	le bon fonctionnement?		Examiner les preuves de maintenance préventive et curative le cas échéant.	☐ Non satisfaisant	
					☐ Non applicable	
24	Arr 007, 9.8.1 Cir 9,	Lorsque le guidage est assuré par des véhicules, l'exploitant s'assure-t-il de la maintenance de ces véhicules et de la formation des conducteurs sur les procédures de	□ Oui	Vérifier l'existence des dispositions dans le manuel des consignes d'entretien des véhicules Vérifier l'existence et la pertinence	☐ Satisfaisant☐ Non satisfaisant	
	2.4.4	radiotéléphonie, l'utilisation des signaux visuels et les règles de circulation sur l'aire de trafic	□Non	des dispositions sur la formation des conducteurs de véhicules	☐ Non applicable	

Chkl Date: 28/06/2024 Edition: 04 Page **7** sur **8** Préparée par : Groupe AGA Validée par :





				Examiner les registres de maintenance pour évaluer le taux de disponibilité des véhicules Examiner les dossiers de formations	☐ Satisfaisant ☐ Non satisfaisant	
				des conducteurs de véhicules	☐ Non applicable	
					☐ Satisfaisant	
25	d) placeurs,	Dans le cas où le service est rendu par des placeurs, ces derniers sont-ils correctement équipés (moyens de communication, EPI,)?		Vérifier la description des équipements dans le manuel	☐ Non satisfaisant	
					☐ Non applicable	
					☐ Satisfaisant	
				Confirmer la disponibilité des équipements sur site	☐ Non satisfaisant	
					☐ Non applicable	

Le Directeur de la Sécurité

Aérienne

Biue Bell Kaymond

Chkl Date: 28/06/2024 Edition: 04 Page 8 sur 8 Préparée par: Groupe AGA Validée par: